

Le Programme d'aide au chauffage (PAC)

PAC vient en aide aux gens de la Nouvelle-Écosse qui paient leurs propres factures de chauffage.

Renseignements sur le PAC

Nous acceptons les demandes au programme à compter du 1^{er} octobre. La date limite pour la soumission des demandes est le 31 mars.

Faites votre demande en ligne!

Une demande en ligne est facile à remplir et c'est le moyen le plus rapide de faire votre demande. Rendez-vous à l'adresse novascotia.ca/heatinghelp/fr.

Vérification de l'état de votre demande

Les demandeurs peuvent maintenant vérifier l'état de leur demande en ligne en se servant de l'outil qui leur est fourni à l'adresse novascotia.ca/heatinghelp/fr.

Dépôt direct

Les demandeurs inscrits au service de dépôt direct de l'Agence du revenu du Canada (ARC) peuvent recevoir leur remise par dépôt direct dans leur compte bancaire. Si vous souhaitez vous inscrire au service de dépôt direct de l'ARC, rendez-vous à l'adresse suivante : canada.ca/fr/agence-revenu/services/a-propos-agence-revenu-canada-arc/depot-direct.html.

Demande sur papier

Les demandeurs peuvent aussi imprimer le formulaire de demande offert en ligne ou se procurer un formulaire dans les centres Accès Nouvelle-Écosse, les bureaux des Services communautaires, les bureaux des députés provinciaux ou auprès de quelque 70 groupes communautaires dans la province.

Service Nouvelle-Écosse :

Pour plus d'information ou pour faire une demande en ligne : novascotia.ca/heatinghelp/fr

Téléphone : 902-242-5200

Sans frais : 1-800-670-4357

Courriel : askus@novascotia.ca